

# QUELQUES OBSERVATIONS SUR LA CHUTE DU *e* MUET DANS LE FRANÇAIS RÉGIONAL DE SAINT-ETIENNE

Yves-Charles MORIN

Nous aimerions rassembler ici quelques observations sur la chute du *e* muet dans le français régional de Saint-Etienne<sup>1</sup>. Par opposition au parler de Paris, où le comportement du *e* muet est relativement bien connu et est à la base de généralisations théoriques importantes, le français de Saint-Etienne pourrait se caractériser, en termes plus impressionnistes que scientifiques, par sa plus grande propension à la chute du *e* muet. En effet, même lorsque l'élocution est lente, le *e* muet à Saint-Etienne est absent dans un grand nombre d'environnements où il serait normalement présent à Paris. On pourrait penser que cette différence en est une de conditionnement phonologique dans les règles qui déterminent la présence des *e* muets, ce qui est partiellement vrai. Une grande partie de la différence peut cependant être reliée au phénomène de stabilisation du *e* muet<sup>2</sup>, qui semble affecter beaucoup moins le parler de Saint-Etienne que celui de Paris. L'examen de cette variété de français devrait donc permettre de mieux évaluer l'importance relative du conditionnement phonologique et de la stabilisation dans le mécanisme complexe de la chute des *e* muets en français.

Nous nous limiterons dans cette étude à l'observation d'un petit nombre d'informateurs (voir § 2), en distinguant seulement

1. Nous tenons à remercier ici notre collègue Etienne Tiffou pour ses nombreux commentaires sur une version antérieure de cet article.

2. Terme emprunté à Henriette WALTER, *La phonologie du français*, 1977, Paris, p. 51, et Etude de la stabilisation du « e muet », *Annuaire E.P.H.E.*, 4<sup>e</sup> Section, 1977, p. 909-917.

trois types de comportements pour le *e* muet : chute obligatoire, chute variable et enfin chute impossible. Nous sommes conscients que cette division est relativement arbitraire et que les fréquences d'utilisation du *e* muet peuvent dépendre de la classe sociale d'un individu ou de la situation de communication où il se trouve, comme le montrent les travaux de Nicole Domingue<sup>3</sup>, d'André Malécot<sup>4</sup>, d'Anne-Marie Diller<sup>5</sup> ou d'Henriette Walter<sup>6</sup> par exemple. Cette démarche, cependant, est à la base des nombreuses généralisations linguistiques (dont la « loi des trois consonnes »)<sup>7</sup> qui ont permis de découvrir des règles relativement précises, au moins dans certains contextes<sup>8</sup>, et qui se sont révélées relativement justes pour prédire les tendances à la chute du *e* muet dans des conditions diverses<sup>9</sup>.

1. *La loi des trois consonnes, ses remplaçantes et la stabilisation du e muet*

La question fondamentale à laquelle tente de répondre la loi des trois consonnes et celles qui l'ont remplacée est la suivante : peut-on prévoir l'occurrence des *e* muets dans la chaîne parlée ? On peut distinguer deux grands types de thèses que nous appellerons respectivement les thèses linéaires et les thèses métriques. Dans les thèses linéaires, c'est la suite des phonèmes en présence

3. Nicole DOMINGUE, How can we include considerations of style in a phonological description? The French *e* muet (again), *Linguistic studies in Romance languages*, 1974, Washington, D.C., p. 73-88.

4. André MALÉCOT, The effect of linguistic and paralinguistic variables on the elision of the French mute-*e*, *Phonetica*, 33.2, 1976, p. 93-112.

5. Anne-Marie DILLER, The mute *e* in French as a sociolinguistic variable, *Etudes linguistiques sur les langues romanes*, 1978, Montréal, p. 11-20.

6. Henriette WALTER, Phonologie et situation chez un sujet parisien en contact avec des usages méridionaux, *Journées d'Etudes*, 4, 1980, Paris, p. 71-78.

7. Maurice GRAMMONT, La loi des trois consonnes, *Mémoires de la Société linguistique de Paris*, 8, 1884, p. 53-90; Pierre FOUCHÉ, *Traité de prononciation française*, 2<sup>e</sup> éd., 1959, Paris; Harald WEINRICH, *Phonologische Studien zur romanischen Sprachgeschichte*, 1958, Münster, chap. 9; Ernst PULGRAM, French /ə/ : statics and dynamics of linguistic sub-codes, *Lingua*, 9, p. 305-325; Pierre LÉON, Apparition, maintien et chute du « e » caduc, *La Linguistique*, 2, 1966, p. 111-122; François DELL, *Les règles et les sons*, 1973, Paris, p. 227-250.

8. Nonobstant des critiques peut-être trop sévères, telles que celle de Philippe MARTINON, *Comment on prononce le français*, 1913, Paris, p. 155-185, qui ont néanmoins contribué à raffiner ces règles.

9. Voir par exemple les travaux de Pierre DELATTRE, Le jeu de l'*e* instable intérieur en français, *French Review*, 24, 1951, p. 455-459; André MALÉCOT, The elision of the French mute-*e* within complex consonantal clusters, *Lingua*, 5, 1955, p. 45-60; Denise FRANÇOIS, *Français parlé*, 1970, Paris; August DAUSES, *Etudes sur l'e instable dans le français familier*, 1973, Tübingen; Henriette WALTER, *La dynamique des phonèmes dans le lexique français contemporain*, 1976, Paris, p. 282-318.

qui conditionne l'apparition du *e* muet. Ainsi dans sa formulation la plus simple, la loi des trois consonnes prédit qu'un *e* muet viendra briser une suite de trois consonnes, ou inversement qu'un *e* muet sera susceptible d'être syncopé si le résultat de cette syncope n'entraîne pas la formation d'un groupe de trois consonnes. Même si cette loi a un certain pouvoir explicatif (elle explique par exemple l'opposition *la demande* : *un/ demande*) il reste de nombreux contre-exemples. Pierre Fouché<sup>10</sup>, puis Pierre Delattre<sup>11</sup>, et enfin François Dell<sup>12</sup> apportent des améliorations à cette approche linéaire. La description de Dell est la plus précise de toutes. Elle comporte un assez grand nombre de règles, qui peuvent être obligatoires ou facultatives; la chute ou l'épenthèse des *e* muets y est conditionnée, non seulement par la suite des phonèmes en présence, mais aussi par la présence de frontières prosodiques (début et fin d'énoncé), de frontières de mots et de frontières morphologiques. Cette analyse reste linéaire en ce sens que les frontières y sont considérées comme des éléments de la représentation phonologique au même titre que les phonèmes. Pour ce dernier, par exemple, le *e* dans la syllabe initiale d'un mot peut être facultativement syncopé lorsqu'il est précédé de la suite VOYELLE + CONSONNE SIMPLE; c'est ce qui rend compte de l'absence possible du *e* dans l'énoncé *Jean secoue* (*la branche*), mais non dans *Jacques secoue* (*la branche*), où la chute du *e* aurait créé une suite /ksk/ cependant observée dans un énoncé semblable comme *Jacques ski*. La solution de Dell incorpore aussi des règles de type morphophonologique, une s'applique spécifiquement au clitique de négation *ne*, une autre au *e* des terminaisons du futur et du conditionnel. La première règle permet de représenter le comportement exceptionnel, noté depuis longtemps, de la négation après le clitique *je*, *de*, *ce* et *que* : bien que le *e* de *je* puisse être omis devant /n/ comme dans *je navigue* ou *je n'aime pas ça*, ou devant un autre clitique non élidé comme dans *je me lave*, elle est exceptionnelle dans les suites *je ne* où le *ne* n'est pas élidé; ainsi de nombreux locuteurs parisiens diront *je ne sais pas*, et non *je ne sais pas*. La seconde règle précise que si le *e* interne n'est pas

10. *Traité de prononciation française*, op. cit.

11. Pierre DELATTRE, Le jeu de l'*e* instable et monosyllabe initial en français, *French Review*, 22, 1949, p. 455-459 et 23, 1949, p. 43-47, et *Le jeu de l'e instable intérieur*, op. cit.

12. *Les règles et les sons*, op. cit.

syncopable après un groupe de deux consonnes en général, le *e* des terminaisons du futur et du conditionnel peut être omis dans un plus grand nombre de cas (mais pas nécessairement dans tous les cas, la syncope est absente après un groupe *consonne-liquide* ou devant un groupe *r + vod*); ainsi tel locuteur qui dira nécessairement *garderie* pourra néanmoins ne pas prononcer de *e* dans (*tu le*) *gardéras*.

En dépit d'avantages certains, les thèses linéaires comportent certaines difficultés, car elles doivent comprendre un mécanisme de blocage relativement complexe pour rendre compte des contraintes sur la chute des *e* muets de syllabes consécutives. Par exemple dans l'énoncé (*je ne veux*) *pas de ce crétin* les deux *e* dans la suite *de ce* ne peuvent être omis simultanément. En général on aura *dé ce*. La prononciation *de cé* est aussi possible, et c'est là où se trouve le problème. En effet les règles des thèses linéaires récentes prévoient la chute du *e* de *de* dans l'énoncé (*il n'a*) *pas de scrupule* : si le *e* de *de* peut être omis dans ce contexte, il devrait pouvoir être omis aussi dans *pas de cé crétin*, car le contexte linéaire est le même. Dell montre comment une application itérative des règles affectant successivement tous les *e* en commençant par celui qui est le plus à gauche permet d'expliquer l'absence de formes telles que *pas de cé crétin*<sup>13</sup> (ce n'est pas la seule solution, montre-t-il, d'autres mécanismes relativement complexes sont aussi envisageables)<sup>14</sup>.

Les thèses métriques, par opposition, veulent relier les possibilités de syncope du *e* muet à une organisation métrique des phonèmes et en particulier à la structure syllabique de la langue. Ainsi une grande partie des restrictions sur la chute des *e* muets serait imputable à des propriétés générales de la langue. En ce sens les thèses métriques sont plus explicatives que les thèses linéaires, puisqu'elles rattachent les possibilités de syncope du *e* muet aux caractéristiques plus générales de la langue. On trouve une première version de la thèse métrique dans les travaux de Harald Weinrich<sup>15</sup>, complétée par ceux de Ernst Pulgram<sup>16</sup>. Pour ce dernier, la chute du *e* muet est exclue lorsqu'elle conduit à la

13. Dell note que ce genre d'explication est ancien; on le retrouve par exemple chez Charles BALLY, *Linguistique générale et linguistique française*, 1944, Berne, p. 279, ou chez DELATTRE, *Le jeu de l'e instable intérieur*, op. cit.

14. *Les règles et les sons*, op. cit., p. 244-250.

15. *Phonologische Studien*, op. cit.

16. *French [ə] : statics and dynamics*, op. cit.

création de syllabes impossibles en français; dans les autres cas elle est facultative. Le *e* de *le* peut donc tomber dans *il prend le drap* /il-prël-dra/, mais non dans *ils prennent le drap* où tous les découpages syllabiques de la suite qui en résulterait sont impossibles : \*/il-prenl-dra/ ou \*/il-pren-ldra/.

La thèse métrique de Weinrich-Pulgram souffre aussi de nombreux contre-exemples. C'est ainsi qu'elle prédit la chute du *e* dans (*vous*) *appelez*, car la syllabification résultante /ap-lje/ produit des syllabes possibles en français. C'est qu'il existe aussi des contraintes inter-syllabiques que cette thèse ignore<sup>17</sup>. D'autre part, cette thèse ne réussit pas mieux à rendre compte des contraintes bloquant la chute du *e* dans des syllabes consécutives, comme dans *pas de cé crétin*; peut-être une solution métrique est-elle possible si l'on peut montrer que la resyllabification d'un clitique monosyllabique privé de son *e* ne se fait pas indifféremment à droite ou à gauche<sup>18</sup>. Dans une analyse récente, Elisabeth Selkirk<sup>19</sup> propose de faire appel à des structures métriques plus complexes que la syllabe. Elle propose notamment de regrouper certaines syllabes en pied. Cette démarche théorique semble très prometteuse, même si la structure de pieds que défend Elisabeth Selkirk pour le français moderne semble plus adaptée à une étape antérieure de la langue où existait une accentuation de type iambique comme le montrent les alternances du type *bref* /bref/ : *brevet* /brève/, *breveter* /brevète/, *brevetez* /brève-tèz/ notées encore chez Littré<sup>20</sup>. Ces structures métriques devront expliquer par exemple

17. Une contrainte inter-syllabique plus caractéristique, et qui semble avoir joué un certain rôle dans l'histoire du *e* muet dans différents dialectes du français, est celle qui interdit les syllabes fermées par /r/ devant une autre syllabe commençant par CONSONNE + LIQUIDE. Ainsi Albert DAUZAT, dans *Morphologie du patois de Vinzelles*, 1900, Paris, p. 179, décrit l'influence de cette contrainte sur la morphologie du verbe. Si /r/ peut fermer une syllabe dans un radical, par exemple dans /mórdə/ 'je mords', celui-ci est amui à l'infinitif : /mórdə/ 'mordre'. Cette contrainte existe aussi dans le dialecte francoprovençal moderne de Saint-Etienne, mais n'existait pas au XVII<sup>e</sup> siècle, cf. Eugène VEÏ, *Le dialecte de Saint-Etienne au XVII<sup>e</sup> siècle*, 1911, Paris, p. 134, et ne se retrouve pas, ainsi que nous le verrons, dans le français régional de cette ville.

18. Cf. Yves-Charles MORIN, *Règles phonologiques à domaine indéterminé : chute du cheva en français*, *Le français de la région de Montréal*, 1974, Montréal, p. 69-88, où nous proposons que le clitique monosyllabique privé de son *e* muet est rattaché à la syllabe précédente. Le *e* de *de* dans *pas de cé crétin* est alors dans une syllabe fermée et contraste ainsi avec le *e* de *pas de scrupule* qui est dans une syllabe ouverte.

19. Elisabeth SELKIRK, *The French foot : On the status of mute e*, *Studies in French linguistics*, 1, n° 2, 1978, Bloomington, Indiana, p. 141-150.

20. En particulier, dans son analyse E. Selkirk cherche à rendre compte des alternances de /ə/ avec /e/ qui ont survécu dans la langue moderne, alors que celles-ci ont été fortement morphologisées, comme en témoigne la différence de traitement du *e* final des verbes devant les enclitiques *le* et *je* : *répét-le* : *répét-je* dans des contextes

pourquoi la chute du *e* du démonstratif *ce* est d'autant plus fréquente que le nom qui suit contient plus de syllabes; en effet la syncope est plus facile dans *ce garçon-là*, que dans *ce garçon*, et surtout dans *ce gars*. Pierre Léon<sup>21</sup> a montré comment cette tendance est presque catégorique dans les composés du type *garde-meuble*, *gard~~e~~-malade*, où le *e* après les suites *r* + CONSONNE ne peut être omis régulièrement que si le deuxième élément du composé a au moins deux syllabes<sup>22</sup>.

Ce que toutes ces analyses ont en commun, qu'elles soient linéaires ou métriques, c'est qu'implicitement ou explicitement, elles attribuent à presque tous les *e* muets le même statut phonologique dans la langue moderne. La seule exception notable concerne les *e* dans les syllabes initiales. On a noté depuis longtemps que, pour certains locuteurs de la région parisienne, le *e* muet n'est jamais syncopé, quels que soient les contextes dans lesquels le mot se trouve, comme par exemple dans les mots *peser*, *peler*, ou *querelle*, et que l'environnement phonologique ne suffit pas seul à expliquer cette stabilité : pour de nombreux locuteurs le *e* de *velu* et de *velouté* est stable, mais non celui de *velours*, comme le montre la prononciation *en v~~e~~lours*<sup>23</sup>. Il faut admettre que certains *e* muets historiquement instables ont été stabilisés et sont maintenant phonologiquement distincts des *e* muets instables. Dans l'analyse synchronique de la langue les *e* stables auront le même statut phonologique que celui des autres voyelles stables et ne sont plus affectés par les règles de syncope (si c'est ce type d'analyse que l'on propose). Cette solution ne vaut pas que pour les *e* stabilisés dans les syllabes initiales, mais aussi pour les *e* muets dans les mots savants ou d'introduction récente, comme *derechef*, chaque fois que le *e* muet est systématiquement prononcé dans tous les contextes d'utilisation du mot. Une fois admis le principe que certains des anciens *e* muets ont pu être stabilisés et avoir un statut phonologique différent dans la langue, il faudra certainement étendre ce statut aux *e* stables des mots tels que *mercredi*

métriques complètement identiques. Non seulement son analyse ne permet-elle pas de rendre compte de cette différence, mais elle prédit que tous les *e* muets sont prononcés /e/ dans les mots suivants : *G[ε]nevois*, *\*ch[ε]velure*, *\*ress[ε]meler*, *\*éch[ε]velé*, *\*ch[ε]veter*, *\*br[ε]peter*, ainsi que dans les suites de clitiques monosyllabiques : *\*j[ε] n~~e~~ sais pas*, *\*pas d[ε] c~~e~~ crétin*.

21. *Apparition, maintien et chute du « e » caduc*, op. cit.

22. Sauf peut-être dans le mot *torch~~e~~-cul* où l'omission du *e* est très régulière à Paris.

23. Cf. Sławomir BAZYLKO, Groupes consonantiques primaires et secondaires à l'initiale du mot dans le français contemporain, *La Linguistique*, 12, n° 1, 1976, p. 63-80.

où le contexte phonologique seul suffisait à justifier l'absence de syncope (lorsqu'il n'y avait pas de *e* stabilisés). La même remarque s'applique au *e* devant les suffixes *-ement*, *-erie*, etc., qui sont stables pour de nombreux locuteurs dans des mots comme *versement*, *départemental* ou *garderie*. Les alternances du type *versement/grinç~~e~~ment* ou *garderie/grond~~e~~rie* semblent justifier une analyse phonologique dans laquelle ces suffixes participent aux règles générales. Les règles de chute de *e* muet permettraient alors de prédire dans quels mots ils ne sont pas prononcés<sup>24</sup>. La distribution des *e* stables devant ces suffixes, cependant, n'obéit pas aux contraintes phonologiques de la langue. L'absence de syncope dans des mots comme *le versement* ou *la garderie* n'est pas phonologiquement prévisible, comme le témoignent les combinaisons de phonèmes dans les mots (phonologiques) *revers~~e~~-m'en* ou *j'en gard~~e~~rai* (ou *j'en perd~~e~~rai*). Phonologiquement donc, on doit considérer comme stable le *e* de *versement* ou de *garderie* au même titre que le *e* de *querelle* (même si l'alternance *-ement/-~~e~~ment*, *-erie/-~~e~~rie* est susceptible d'une analyse morphophonologique). La présence (plus ou moins) libre du *e* thématique au futur et au conditionnel de certains verbes, par exemple *je résisterai/je résist~~e~~rai*, notée chez certains locuteurs, pourrait bien relever du même principe : il y aurait deux terminaisons concurrentes pour le futur et le conditionnel, une avec un *e* stable et l'autre sans *e* (ici aussi, la distribution pourrait faire l'objet d'une analyse morphophonologique). Ce genre de solution peut surprendre les phonologues qui voient dans la variation libre un indice nécessaire d'un processus phonologique actif<sup>25</sup>, mais devient naturel aussitôt que l'on accepte le principe de *e* stabilisés dans la langue, phonologiquement distincts des *e* instables : l'alternance *je résisterai/je résist~~e~~rai* est alors en tous points parallèle à l'alternance *je mourirai/je mour~~e~~rai* notée chez certains locuteurs, et qui relève de la morphologie. Finalement, il semble bien qu'il faille expliquer par la stabilisation le comportement particulier de *je ne*, *ce ne*, etc., qui résistent à toute analyse phonologique simple. L'absence de syncope du premier *e* dans *je ne*, *ce ne*, etc., ne peut cependant être un simple cas de stabilisation du *e* de *je*,

24. C'est par exemple la solution qu'adopte François DELL, Certains corrélats de la distinction entre morphologie dérivationnelle et morphologie flexionnelle dans la phonologie du français, *Etudes linguistiques sur les langues romanes*, 1978, Montréal, p. 1-10.

25. Comme par exemple David STAMPE, *A dissertation on natural phonology*, thèse de Ph. D., 1973, Université de Chicago, et Joan HOOPER, The archisegment in natural generative phonology, *Language*, 51, 1975, p. 544.

de *ce*, etc., puisque celui-ci est syncopable dans des expressions comme *je n'essaie pas*, *je me sépare*, etc. Il faut considérer au contraire que les groupes *je-ne*, *ce-ne* forment un amalgame /3œn, œn, .../ (ou /3œn, œn, .../) avec un *e* stable lorsqu'ils sont devant une consonne, et qu'il n'y a pas d'amalgame devant voyelle. La distribution entre l'amalgame *je-ne* (devant consonne) et la suite *je n'* (devant voyelle) est la même que celle de *au/à l'*, *du/de l'*; la graphie traditionnelle, cependant, ne permet pas de distinguer la différence phonologique entre les deux *e*<sup>26</sup>. Ce même type d'analyse permet d'expliquer le comportement particulier des suites de pronoms proclitiques *le lui* et *le leur* pour de nombreux locuteurs parisiens. En effet, et ceci est rarement noté, le *e* instable du pronom proclitique *le* est stable pour ces locuteurs lorsqu'il est suivi des pronoms *lui* ou *leur* : *tu le leur donnes*, *tu le lui rends* bien que l'environnement phonologique ne soit pas responsable de cette stabilité : *volé-lui-en*. On analysera ces suites comme des amalgames *le-lui* et *le-leur* avec un *e* stable.

La distinction entre les *e* phonologiquement instables et les *e* stabilisés ne se réduit donc pas à une simple différence entre *e* facultatif et *e* obligatoire, mais nécessite au préalable une analyse morphologique permettant de déterminer si la variabilité est due à des facteurs phonologiques ou morphologiques. Les données du français régional de Saint-Etienne permettent dans une certaine mesure de mieux distinguer dans le comportement du *e* muet la part qui résulte du conditionnement phonologique de celle qui résulte de la stabilisation. En effet, la structure syllabique et métrique du français de Saint-Etienne est très proche de celle du français de Paris, ce qui veut dire que les différences sont vraisemblablement imputables à des facteurs non phonologiques — vraisemblablement seulement, car il faudrait une théorie des structures métriques beaucoup plus précise — et en particulier à la stabilisation.

Nous serons aussi amené dans notre discussion à soulever le problème de l'apparition de *e* stables dans la phonologie du

26. Ces amalgames rappellent les enclises *jel*, *jen*, etc., de l'ancien français. Ces dernières ont survécu en partie dans certains parlers wallons, en particulier à Liège (voir Louis REMACLE, *Syntaxe du parler wallon de la Gleize*, t. I, 1952, Paris, p. 208-209) et à Tenneville (voir Michel FRANCARD, *Le parler de Tenneville*, 1980, Louvain-la-Neuve, p. 211-212), où l'on note des phénomènes semblables à ceux que nous décrivons ici. Ainsi à Liège, la voyelle de l'amalgame *djel/dʒel* 'je le' est stable et phonologiquement distincte de la voyelle instable *i* de *dji* /dʒi/ 'je'.

français, et des pressions historiques qui l'ont favorisée. Une première thèse développée par Henriette Walter<sup>27</sup> et, indépendamment, par nous-mêmes<sup>28</sup> voit une corrélation entre la stabilisation du *e* et son articulation en [ø] ou [œ]. Henriette Walter, en particulier, note que c'est dans les français régionaux « où la tendance est la plus grande à réaliser « e muet » comme l'un de ces phonèmes que l'on trouve aussi le plus grand pourcentage de « e » prononcés [c'est-à-dire stabilisés] ». Robert Fischer<sup>29</sup>, tout en acceptant cette thèse, considère qu'elle n'est pas suffisante, et en propose une seconde, selon laquelle l'antériorisation du /ɔ/ vers [œ] constituerait le point de départ d'une chaîne de propulsion du type  $\text{ɔ} \rightarrow \text{ə} \rightarrow \text{œ}$ . Il admet que le *e* muet s'est stabilisé parce qu'il tend à se confondre avec une voyelle stable /œ/ (ou /ø/), mais pense que ce changement n'a été possible que parce que /ɔ/ en se centralisant a occupé l'espace phonétique original du *e* muet et sa stabilisation subséquente. Il serait bon d'examiner alors les faits du wallon, où la voyelle caduque a pris selon les régions et les environnements le timbre de /i/, /y/ ou /ɛ/, avec comme conséquence la stabilisation de cette voyelle historiquement instable dans de nombreux mots<sup>30</sup>. Il ne semble pas cependant que l'on puisse relier ces changements à une quelconque propulsion. Les données du français régional de Saint-Etienne, par contre, ne permettront guère de préciser ces thèses, ainsi que nous verrons. Mais avant d'examiner les données sur lesquelles s'appuie notre analyse (en § 3), nous présentons brièvement comment s'est effectuée leur collecte.

## 2. L'enquête linguistique

Les observations rapportées ici ont été recueillies principalement auprès des membres de la même famille au cours de contacts prolongés que nous avons eus avec eux. Notre informateur principal est Raymond Paret, 68 ans, architecte, né à Saint-Etienne

27. *Etudes sur la stabilisation du « e » muet*, op. cit., et *La phonologie du français*, op. cit., p. 51-52, ainsi que L'opposition /ø/ ~ /œ/ en français : case vide ou case mal remplie, *Estudios ofrecidos a Emilio Alarcos Llorach*, Universidad de Oviedo, vol. 3, 1978, p. 337-343.

28. Yves-Charles MORIN, The status of mute *e*, *Studies in French linguistics*, 1, n° 2, 1978, p. 79-140.

29. Robert A. FISCHER, Phonologisation du schwa en français, *Linguisticae Investigationes*, 4, 1980, p. 21-38.

30. Voir par exemple Jean HAUST, *Dictionnaire liégeois*, 1933, Liège, ou FRANCARD, *Le parler de Tenneville*, op. cit., p. 109-110.

où il a demeuré toute sa vie, à l'exception d'un séjour de dix ans à Paris pour ses études supérieures. Nous l'avons rencontré quatre fois, les étés de 1977 à 1980, pendant des périodes variant de une à trois semaines. Pendant ces rencontres nous avons noté certaines des formes phonétiques et syntaxiques qu'il utilisait dans ses conversations soit avec nous, soit avec le reste de sa famille. Ces notes ont été prises avec son accord, mais en général sans que l'intéressé s'en rende compte. Les entrevues n'ont pas été enregistrées. L'informateur, cependant, a une élocution lente et mesurée, ce qui permet une excellente discrimination de formes avec et sans *e* prononcés. Notre deuxième informateur est Marie-Christine Paret, sa fille, 39 ans, professeur de français dans le secondaire puis à l'Université de Montréal, née à Saint-Etienne, où elle a demeuré jusqu'à l'âge de 18 ans pour aller à Lyon puis à Montréal où elle vit actuellement depuis douze ans, et que nous avons le plaisir de rencontrer quotidiennement depuis plus de six ans. D'autres sujets occasionnels sont : 1) Louise Paret, mère de R. P., 93 ans, ancienne fonctionnaire des postes, née à Verbau (Loire) qu'elle a quitté petite fille pour s'installer définitivement près de Saint-Etienne; 2) Alain Paret, fils de R. P., 37 ans, ingénieur, né à Saint-Etienne, où il a demeuré jusqu'à l'âge de 18 ans pour faire ses études à Paris, puis à Grenoble et finalement pour s'installer à Briançon, où il habite depuis. Nous tenons à les remercier tous ici pour leur gentillesse. Nous avons aussi mis à contribution un certain nombre d'informateurs involontaires de Saint-Etienne, commerçants, clients, passants, flâneurs sur les bancs publics, consommateurs dans les cafés, etc. Leur rôle a moins été de nous fournir des données nouvelles (en fait les situations d'enquête ne le permettaient guère) qu'à nous convaincre que nos observations étaient bien représentatives du parler de Saint-Etienne en général<sup>31</sup>.

Bien que les données rapportées ici proviennent principalement de conversations spontanées, nous avons été obligé de provoquer certaines formes en demandant à R. P., à M.-C. P. ou à Paul Pupier (cf. la note 31) de les prononcer, pour compléter des distributions lacunaires. Ces formes sont identifiées par un point

31. En fait une grande partie des observations faites ici sont certainement valables pour une région beaucoup plus grande. J'ai noté les mêmes faits chez tous mes amis et collègues originaires de régions voisines : Savoie, Lyon, Grenoble et Lausanne. J'aimerais remercier particulièrement mon collègue Paul Pupier, de l'Université du Québec à Montréal, originaire de la région de Saint-Etienne, que j'ai souvent mis à contribution.

d'exclamation à l'initiale, par exemple : *!brusquerie* indique que nos informateurs admettent la prononciation sans le *e* muet, mais que nous ne l'avons pas observée spontanément. De la même manière, un astérisque à l'initiale indique que cette forme a été refusée par ces informateurs. Nous n'avons retenu comme exemples pertinents de la conversation spontanée que les mots où la syncope a été observée de nombreuses fois (au moins trois fois; dans quelques rares cas, nous avons aussi inclus des mots où elle est attestée deux fois après que nos informateurs ont confirmé cette prononciation).

Notre informateur principal R. P. n'était pas conscient en 1977 que son parler différait de celui de Paris et qu'il syncopait ses *e* muets plus souvent. Il pouvait alors affirmer ne pas pouvoir syncoper le *e* muet dans la syllabe initiale du mot *belotte* quelques minutes après l'avoir fait spontanément. Depuis, il s'est écouté, et ses indications sont plus fiables. Il est toujours incapable de reconnaître qu'il prononce certains *eu* [ø] en syllabe fermée, un trait pourtant qu'il reconnaît dans le parler d'autres Stéphanois. Les possibilités d'erreur dans les questions directes sont minimales lorsque la forme admise est différente de la forme utilisée à Paris, mais plus grandes dans le cas contraire. Ainsi en 1978, nous n'avions aucun exemple de chute de *e* en position interne de mot après le groupe *st*. Nous avons demandé à nos informateurs si la syncope était possible dans *ajustement*. Bien que la réponse fût négative, nous avons pu entendre *justément* à plusieurs reprises sans *e* en 1979. [Il est possible que l'absence de *e* dans les deux mots n'ait pas la même fréquence; il est aussi possible que la syncope après *st* soit moins fréquente qu'après les groupes *r* + CONSONNES, par exemple; ce type d'enquête ne permet pas de le savoir]. Notre seconde informatrice, M.-C. P., est beaucoup plus consciente des différences entre l'usage qu'elle avait jusqu'à l'âge de 18 ans et le français de Paris, car elle a passé par une phase active dans laquelle elle a essayé de faire disparaître les traits stéphanois de son parler, avec assez de succès. Elle en a cependant conservé certains dans sa conversation spontanée, que nous avons tous retrouvés chez son père. Ses réponses aux questions directes apparaissent assez fiables, et coïncident toujours avec ses habitudes dans la conversation spontanée lorsque les comparaisons sont possibles.

3. La chute du *e* muet à Saint-Etienne

La structure syllabique dans le parler de Saint-Etienne ne paraît pas différer essentiellement de celle du français de Paris. Même là où le *e* se maintient à Paris, sa chute à Saint-Etienne ne crée pas de nouvelles configurations; par exemple lorsque le *e* n'est pas prononcé dans le mot *tourterelle* la structure syllabique du mot correspond alors assez exactement à celle du mot *tartrique*. Cette généralisation, cependant, ne peut être précise en l'absence d'un modèle prosodique adéquat; peut-on faire l'équivalence entre les structures syllabiques de *un chapeau* [œʒ-vro] à Saint-Etienne et celle de *cache-flamme* [kaʃ-flam], si les syllabes sont dans des contextes prosodiques différents?

D'autre part, le système prosodique — qui régit les regroupements de syllabes — est-il le même dans les deux parlars? La syncope du *e* muet, qui est sensible à ces regroupements, ne se fait pas avec la même facilité dans les deux parlars. A Paris, la syncope du *e* de *de* après consonne, par exemple, est d'autant plus facile que le syntagme qui suit contient plus de syllabes. Il aura moins tendance à être omis, dans une élocution lente, dans *le bord de l'eau* où il est suivi d'un monosyllabe que dans *le bord de la mer* ou encore *le bord de l'Atlantique*. A Saint-Etienne, il sera omis dans une élocution lente, non seulement devant des polysyllabes comme dans les exemples (1), mais aussi devant les monosyllabes comme (2). (Les expressions retenues ont été notées en finale d'énoncé, sauf celles qui sont suivies de points de suspension; dans ces exemples les *e* syncopés pertinents pour la discussion sont notés *é*, les autres *e* syncopés sont notés par une apostrophe).

- (1) dans l'secondaire  
c'est pas pour m'é vanter  
sur l'é devant  
p'tit morceau par p'tit morceau  
c'est le genr' d'é chemin...  
des vagu's d'é quinz' mètres
- (2) sur m'asure  
il est mort d'épuis  
il devait être moins dur qu'é ça  
c'est pir' qu'é ça  
au bord d'é l'eau  
la mèr' d'é Guy

Dans les exemples (1) et (2) le *e* muet est omis après un groupe de deux consonnes résultant de combinaisons syntaxiques. On observe le même comportement dans les mots composés du type *garde-meuble* comme en (3), dans les mots composés avec l'outil grammatical *de* complètement lexicalisés comme en (4) ou moins lexicalisés comme en (5), et enfin dans d'autres composés comme en (6). Dans tous ces exemples, l'omission du *e* muet se fait devant un monosyllabe à Saint-Etienne dans l'élocution lente et en finale d'énoncé, contrairement à ce qu'on observe à Paris.

- |                        |                    |
|------------------------|--------------------|
| (3) porté-feuille      | gardé-fou          |
| tourné-disque          | gardé-pêche        |
| tourné-vis             | gardé-chasse       |
| marché-pied            |                    |
| (4) le tour d'é France | une sall' d'é bain |
| un cor d'é chasse      | une ball' d'é golf |
| une pomm' d'é terre    |                    |
| (5) le bord d'é mer    | le tiers d'é prix  |
| l'heur' d'é pointe     | un tour d'é chant  |
| (6) un pardéssus       | torsé-nu           |

Ce sont certainement aussi les mêmes facteurs qui expliquent pourquoi à Paris le *e* muet d'un composé après un groupe CONSONNE + *r* peut être omis devant un polysyllabe, comme dans *ouvé-bouteille*, entraînant aussi l'omission du *r*, mais non devant un monosyllabe, comme dans *ouvre-botte*. A Saint-Etienne encore, l'omission se fait normalement dans une élocution lente même en finale d'énoncé indépendamment du nombre de syllabes qui suit comme dans les exemples (7).

- (7) ouv'é-boîte  
  lib'é-service  
  Not'é-Dame  
  timbr'é-poste

Mais peut-on vraiment en déduire que cette différence est de type prosodique? On notera que la nature des phonèmes dans l'environnement du *e* semble aussi jouer un certain rôle. Dans la plupart des exemples (2) à (6), le *e* est précédé d'un groupe *r* + CONSONNE et non pas de n'importe quel groupe de deux consonnes. Les seules exceptions sont les composés lexicalisés *pomme de terre*, *salle de bain*, *balle de golf*, et, en fait, l'absence de *e*

dans ces mots n'a été notée que chez un informateur (R. P.), chez qui elle est d'ailleurs relativement rare. Dans des tests que nous avons fait subir à nos informateurs, il apparaît que si le *e* est omis régulièrement après *r* dans les expressions du type Nom de Nom, comme *la mèr' d' Guy*, il est toujours maintenu lorsqu'on modifie la consonne finale du premier nom : *!la femm' d' Guy*, *!les fill's d' Guy*, *la fil' d' gauche*, etc. En fait dans ces constructions syntaxiques et ces mots composés, le *e* muet se comporte comme à Paris, sauf après les suites *r* + CONSONNES et, pour les noms composés, après les suites CONSONNE + *r*, comme en (7)<sup>32</sup>. Il n'est donc pas clair que les différences ici proviennent de la prosodie des deux parlers, plutôt que de la présence du *r*.

S'il n'est pas sûr que les structures syllabiques et prosodiques soient très différentes à Paris et à Saint-Etienne, ce n'est pas le cas de la stabilisation des *e* muets dans les syllabes initiales. Dans les mots des listes (8) et (9), le *e* de la syllabe initiale peut être utilisé ou omis selon le contexte, comme nous allons le voir. (Nous n'avons inclus dans la liste (8) que les mots où le *e* historique est systématiquement omis pour de nombreux Parisiens et dans la liste (9) ceux pour lesquels *Le Petit Robert* ou Bazylko<sup>33</sup> notent la stabilisation; nous n'avons pas inclus les mots où le *e* est instable dans les deux parlers, comme *petit*, *fenêtre*, etc.)

(8) pelotte	pelouse
peluche	pelure
(9) peler (pelez, pelé, pelais, etc.)	
!penaud	
belette	belotte
besoin	besogne
!Benoît	
degré	!Denis
querelle	quenelle
guenille	
fenouil	femelle

32. Nous avons aussi examiné quel serait le comportement du *e* dans les composés du type *garde-malade*, s'il était précédé de deux consonnes autres que *r* + CONSONNE. Nous n'avons malheureusement trouvé qu'un seul exemple : *fixe-chaussette* dont le *e* est prononcé selon LE PETIT ROBERT [qui autrement indique des prononciations sans le *e* muet devant les polysyllabes dans les autres composés comme *gardé-malade*]. Nos informateurs stéphanois nous donnent la prononciation *!fixé-chaussette*. La pauvreté des exemples interdit toute généralisation.

33. Groupes consonantiques primaires, *op. cit.*

Velay	!	velouté
vedette		
secret		
chevreau [ʃœvɔ]	ou	[ʒvɔ]
genet		genièvre
génévrier		Genève
menuisier		

Dans certains cas un *e* variable a été maintenu à Saint-Etienne là où le français de Paris a stabilisé l'ancien *chva* en lui donnant le timbre de /e/ comme dans les exemples (10).<sup>34</sup> Dans certains cas le *e* variable de Saint-Etienne n'a pas la même étymologie (directe) que le mot correspondant à Paris, comme en (11). Enfin le *e* muet peut y être non étymologique comme en (12).

(10) peter [pœte] ou [pte] (à Paris *péter*)

cheneau [ʃœno] [ʃno] (à Paris *chêneau*)

(11) cémentière [sœmitjɛv] (cf. l'ancien français *cimetièr*)  
ou [smitjɛv]

(12) pneu [pœnø] ou [pnø]

La syncope du *e* muet dans la syllabe initiale des mots (8) à (12) se fait régulièrement, mais pas nécessairement après une voyelle, par exemple : *des qu(e)relles*, *du f(e)nouil*, *un p([œ])neu*, *agent s(e)cret*. On notera que la syncope est possible dans les noms propres : *!parlez-en à Dénis*. Après l'article *une*, la syncope est aussi possible pour les mots féminins, par exemple *une b(e)sogne*, sauf peut-être pour les mots *femelle* et *vedette* pour lesquels elle n'a pas été notée; la syncope après *une* semble cependant moins fréquente qu'après une voyelle. Toutes les occurrences des verbes *peler*, *peser* et *peter* où la syncope a été notée suivent une voyelle, par exemple : *... les pommes que j'ai p[œ]lées*, *combien est-ce que vous p[œ]sez?* Mes informateurs disent pouvoir syncoper le *e* de ces verbes lorsqu'ils sont en début d'énoncé : *!p[œ]lez-les*, *!p[œ]sez-vous*, *!p[œ]lez donc ailleurs*. Lorsque le *e* est précédé de deux consonnes dans le même mot, par exemple *squelette*, *grenier*, *premier*, la syncope n'a jamais été notée et est refusée par nos informateurs. Dans l'ensemble, il apparaît donc que les *e* muets dans les syllabes initiales n'ont pas été stabilisés, l'absence de syncope après les

34. A noter aussi la prononciation *Barthélémy* à Saint-Etienne alors qu'on entend souvent *Barthélémy* dans la région parisienne.



groupes de deux consonnes (presque toutes du type OCCLUSIVE + *r* ou *fr*) s'explique facilement comme le résultat de contraintes phonologiques, sauf dans le mot *squelette*. Il faut noter aussi la syncope possible devant le groupe *vr* dans *chevreau*, alors qu'à Paris la stabilité du *e* en syllabe initiale de mot devant ce groupe est presque systématique et pourrait y être considérée comme phonologique.

En position interne de mot, le *e* muet historique est régulièrement absent lorsqu'il est précédé d'une seule consonne. L'environnement phonologique de droite peut cependant avoir une influence, mais moins marquée que dans d'autres variétés de français. Les groupes OCCLUSIVE + LIQUIDE et *fr* ne semblent pas avoir d'effet; le *e* est régulièrement omis devant ces groupes (exemples 13 a). Les groupes [vʁ, vw, nj, lj] (qui favorisent plus ou moins le maintien du *e* à Paris) et le groupe [tj] (qui a le même effet dans le français régional du Québec) n'interdisent pas non plus la chute du *e*, comme il apparaît dans les exemples (13 b-c-d)<sup>35</sup>. Cependant, nous avons surtout noté des variantes avec un *e* prononcé devant [lj] dans les énoncés spontanés; les formes (13 c) ont toutes été demandées. Les groupes [nw, ɲj] favorisent le maintien du *e* (exemples 14)<sup>36</sup>. Finalement, si à Paris le *e* de *dépecer* (presque toujours) et de *dangereux* (souvent) est stabilisé, il est régulièrement omis à Saint-Etienne.

- |                     |                                |
|---------------------|--------------------------------|
| (13) a. !paléfrener | vilébrequin                    |
| b. vous le décévrez | décévoir [desvwaɪ] ou [deswaɪ] |
|                     | sizénier                       |
| c. !(vous) appéliez | !(vous) attéliez               |
|                     | latélier                       |
| d. cafétière        | papérier                       |

35. Il semble que lorsque le *e* muet est syncopé devant un [lj] ou [nj], ces groupes soient phonétiquement réalisés comme des [λ] et [ñ] palatalisés, par exemple, *attélier* [atλe], *sizenier* [sizñe].

36. Par là nous ne voulons pas dire que certains locuteurs ne peuvent pas dire [ʒetɛɲje] pour *jetteriez* [ʒetɛɲje]; nous avons même entendu une fois d'un de nos informateurs [paɪtsɛɲjɔ] pour *partirions*, avec changement de terminaison du conditionnel. Nous voulons seulement dire que nos informateurs refusent la prononciation \*[ʒetɛɲje] ou \*[ɛmɛɲje], avec la suite phonétique CONSONNE + [ɲj]. Certains locuteurs du français régional de Saint-Etienne possèdent un [ɲj] uvulaire palatal, cf. Louis DORNA et E. LYOTARD, *Le parler gaga*, 1977, Roanne, comme par exemple dans le mot [gɛɲj] « aux yeux louches », qui correspond à un ancien groupe [rλ] dans le dialecte, cf. Marguerite GONON, *Lexique du parler de Poncins*, 1947, Paris. Chez de tels locuteurs, il n'est pas interdit de penser que le *e* muet puisse être omis dans ces terminaisons du conditionnel. Il n'est pas impossible aussi que le *e* puisse disparaître devant [ɲj] lorsque le débit devient plus rapide. Nous n'avons rien noté de tel dans notre corpus de Saint-Etienne, mais la forme (vous) *aimériez* [ɛmɛɲje] est attestée chez un locuteur de Lausanne.

- |                  |                 |
|------------------|-----------------|
| (14) !champenois | (vous) aimériez |
| (15) dépecer     | dangereux       |

Lorsque le *e* muet interne est précédé d'un groupe de deux consonnes, sa chute, sans être obligatoire, se fait souvent dans deux cas : *e* est précédé d'un groupe *r* + CONSONNE, comme dans les exemples (16), ou *e* est suivi de *r*, comme dans les exemples (17). Ces syncopes sont très régulières; elles affectent les *e* de ces mots quelle que soit leur position dans l'énoncé (et en particulier en finale d'énoncé), et s'entendent même lorsque l'élocution est lente<sup>37</sup>, alors qu'à Paris les *e* sont normalement prononcés dans ces conditions, sauf s'ils appartiennent aux terminaisons du futur et du conditionnel.

- |  |   |
|--|---|
| (16) a. devant la terminaison <i>-rie</i>              |   |
|  | garderie                      superchérie       |
|  | bergérie                      gendarmérie       |
| b. devant les terminaisons du futur et du conditionnel |   |
|  | (je) gardérai                  (il) ferméra     |
| c. devant la terminaison <i>-ment</i>                  |   |
|  | appartément                  départément        |
|  | inversément                  versément          |
|  | gouvernement                  gouvernemental    |
| d. devant les autres /r/                               |   |
|  | tourtérelle                      fortéresse     |
|  | bordéreau                      forgéron         |
|  | marguérîte                      Marguérîte      |
| e. devant /l/  |   |
|  | barbélé                          !verdélet      |
|  | orphélin                          orphélinat    |
|  | morcélé                          Barcelone      |
|  | !orgélet  |
| f. devant /t/ et /n/                                   |   |
|  | sorbétière                      ferméture       |
|  | arsénel   |
| (17) a. devant la terminaison <i>-rie</i>              |   |
|  | ébénistérie                      lbrusquérie    |
| b. devant les terminaisons du futur et du conditionnel |   |
|  | (il) résistéra                  (tu le) fixéras |

37. Nous avons noté cependant que si M.-C. P. omet régulièrement le *e* dans les mots (16 b), (16 d) et (16 e), elle a tendance à le prononcer plus souvent que son père R. P. devant les préfixes *-rie* et *-ment* lorsqu'ils sont précédés de deux consonnes.

Les autres *e* internes sont beaucoup plus stables et se maintiennent dans l'élocution lente. Il peut y avoir des syncopes cependant lorsque le débit devient plus rapide. Nous n'avons pas noté d'absence du *e* après les groupes CONSONNE + LIQUIDE dans des mots non dérivés comme *vendredi*, *cancrelat* ou *églesin*, ou dérivés comme *doublement* ou *soufflerie*. Cependant, bien qu'elle y soit rare, la syncope du *e* (et de la liquide précédente) s'observe dans les futurs et les conditionnels : *je te les mont~~ff~~rai*. Ce phénomène pourrait être de nature lexicale ou morphologique, plutôt que phonologique<sup>38</sup>. Nous n'avons que peu d'occurrences de *e* internes après les autres groupes de deux consonnes; nous avons cependant fréquemment noté la syncope du *e* dans les mots (18) :

- (18) just~~é~~ment [zystmā] ou [zysmā]  
 abrupt~~é~~ment [abryptmā] ou [abrypmā]

Comme les *e* dans les syllabes initiales, les *e* internes que nous avons examinés sont typiquement non stabilisés à Saint-Etienne. C'est l'environnement phonologique qui détermine leur présence; le *e* devant le suffixe *-erie* ne se comporte pas différemment du *e* des suffixes du futur et du conditionnel (*la gard~~é~~rie*, comme *j'la gard~~é~~rai*); le *e* devant le suffixe *-ement* a le même comportement que le *e* final (historique) des verbes devant les enclitiques (*appart~~é~~ment* comme *apport~~é~~-m'en*). Ce n'est qu'après les groupes CONSONNE + LIQUIDE qu'il y a une différence; alors que le *e* (et la liquide précédente) sont souvent omis devant les enclitiques (*souff~~é~~-moi*

38. En effet la syncope du groupe *re* dans les futurs et conditionnels ne semble pas sans relation avec la syncope des liquides après les occlusives et après *f* et *v* en finale de mot (fréquente dans toutes les variétés de français) : il se pourrait que les formes du type (*je*) *mont~~ff~~rai* soient construites à partir des formes syncopées (*je*) *mont~~ff~~*. Une prononciation [ʒnuvʁapa] pour 'on n'ouvrira pas' (notée chez un locuteur parisien cependant; mais cette donnée est pertinente car la syncope de *re* au futur et au conditionnel semble être assez générale, et nous l'avons observée avec la même faible fréquence, à Paris et au Québec) confirme cette impression.

Dans les énoncés du type *mont~~ff~~rai*, *ouv~~ff~~ra*, nous avons cru percevoir une coupure syllabique du type [mʁt-re/ et juv-ra/; cette observation demanderait cependant à être vérifiée. C'est peut-être cette différence de coupe syllabique qu'a voulu noter Fons EPPINK, *Le système flexionnel du parler de Hollain*, 1973, Katholieke Universiteit Leuven, dans les oppositions du type [irɛtrəw/ : irɛtrəw/ 'il rentrait : il rentrerait' qui sont régulières dans ce dialecte picard de Belgique.

L'absence de syncope des groupes *re* et *le* dans les dérivés comme *autrement* et *soufflerie* dans le parler de nos informateurs de Saint-Etienne pourrait être le reflet des différences entre suffixes inflexionnels et suffixes dérivationnels. Ceci ne veut pas dire que les suffixes dérivationnels soient nécessairement exempts de tels traitements. En particulier nous avons noté les formes *règlement* et *règlementaire* dans le parler d'un témoin lyonnais et *simp~~é~~ment*, *trembl~~é~~ment*, *enregist~~é~~ment* dans celui d'un témoin de Lausanne (ce dernier avait une élocution lente, et chacun de ces mots a été utilisé de nombreuses fois, tous avec la syncope indiquée ici).

*pas*), ce n'est pas généralement le cas des *e* internes. Dans ce dernier cas, cependant, il s'agit peut-être d'un problème non phonologique (comme nous avons vu dans la note 38).

Notre présentation des *e* muets internes, jusqu'à présent, a ignoré les cas où deux *e* internes se trouvent dans deux syllabes contiguës<sup>39</sup>. Cette configuration peut favoriser la stabilisation du *e* muet à Saint-Etienne. Dans les formes en *-eterie*, comme *graineterie*, *briqueterie*, le premier *e* historique (quand il n'est pas prononcé [ɛ]) est toujours absent; le deuxième alors se comporte comme le *e* du suffixe *-erie*, c'est-à-dire que sa chute, sans être obligatoire, est possible : *!grain~~é~~t~~é~~rie*, *!briqu~~é~~t~~é~~rie* (nos données pour ces deux mots cependant sont peu fiables, elles ont été communiquées par un seul témoin, M.-C. P., qui utilise rarement ces mots). Dans le cas des mots *échevelé*, *ensevelir*, *ressemeler*, on sait qu'à Paris c'est le dernier des *e* historiques qui est omis : *échev~~é~~lé*, *ensev~~é~~lir*, *r(e)sem~~é~~ler*<sup>40</sup>. Cette prononciation est aussi possible à Saint-Etienne, mais il en existe une autre pour les deux premiers avec syncope du premier *e* :

- (19) éch~~é~~v~~é~~lé [ɛʒvoɛle] !ens~~é~~v~~é~~li [ãzvoɛli]

La prononciation où les deux *e* sont syncopés, bien qu'elle ne viole pas les contraintes syllabiques de la langue, a été refusée : *\*éch~~é~~v~~é~~lé*, *\*ens~~é~~v~~é~~li* (comparer la forme possible *les chevreaux*). C'est ce qui nous fait dire que ces mots ont chacun deux prononciations *échev~~é~~lé/éch~~é~~v~~é~~lé*, *ensev~~é~~lir/ens~~é~~v~~é~~li* avec un *e* stable.

Nous avons aussi ignoré jusqu'ici le cas où deux *e* sont respectivement dans la syllabe initiale et la syllabe suivante d'un mot. Nous n'avons pas noté de différences importantes avec les données parisiennes. Le préfixe *re-* ne semble pas avoir d'effet sur la stabilisation de *e* dans la syllabe suivante : *r(e)d(e)mander*. Dans les autres cas que nous avons notés, le *e* interne (historique) est omis dans (*les*) *Gen~~é~~vois* et *Gen~~é~~viève* (comme à Paris), tandis que c'est le *e* (historique) de la syllabe initiale dans (*la*) *ch~~é~~v~~é~~lure* [ʒvoɛlyʁ] contrairement à *chev~~é~~lure* à Paris).

Pour terminer ces observations sur le *e* muet dans le français de Saint-Etienne, nous examinerons le comportement des clitiques

39. En (13 a) nous avons cependant utilisé les exemples *palefrenier* et *vilebrequin* qui sont les seuls que nous connaissons où *e* est suivi d'un groupe OCCLIVE + LIQUIDE ou de *fr*.

40. Cf. MARTINON, *Comment on prononce le français*, op. cit., p. 173.

monosyllabiques. L'omission du *e* muet de ces clitiques ne semble pas fondamentalement différente à Saint-Etienne et à Paris, sauf en ce qui concerne la stabilisation. Dans les suites *je me*, *je te*, *te le*, etc., le premier ou le deuxième *e* peuvent être omis sans que nous ayons pu trouver un conditionnement ou une tendance statistique (s'il en existe). Nous n'avons pu déterminer si *ne* a un comportement spécial, ce clitique étant presque toujours absent dans le discours spontané. Mes informateurs affirment pouvoir dire indifféremment *!jē nē sais pas* ou *!jē ne sais pas* s'ils devaient utiliser le *ne*. En ce qui concerne le *le* des groupes *le lui* et *le leur*, en revanche, les données sont beaucoup plus abondantes. Bien que l'ordre normal de ces clitiques soit en général inversé par rapport à l'usage parisien, comme dans les exemples (20), l'ordre standard s'y retrouve aussi relativement fréquemment, comme en (21). Dans les deux cas, l'omission du *e* est régulière.

- (20) je lui *lē* donnerai [ʒlɥildɔnɐ]  
 je vais lui *lē* porter [ʒvelɥilpɔrtɐ]  
 (21) tu *lē* leur as donné [tyllœradɔnɐ]<sup>41</sup>

L'enclitique *le* cependant a été stabilisé. Mais contrairement à ce qu'on observe à Paris<sup>42</sup>, la stabilisation de l'enclitique n'est pas indépendante du contexte, et ne s'observe que devant voyelle, ou en finale d'énoncé comme dans les exemples (22). Ailleurs, le *e* peut être omis si le verbe se termine par une voyelle ou par *r*, comme en (23); lorsqu'il est précédé d'une autre consonne, il doit être prononcé, comme en (24) : dans ce cas le conditionnement est phonologique.

- (22) passez-*lē* [paselœ] et non \*[pasel]  
 peins-*lē* en vert [pɛlœœvɐ] et non \*[pɛlœvɐ]  
 (23) passez-*lē*-moi [paselmwa]  
 mets-*lē*-moi dans la main [melmwa]  
 fais-moi-*lē* voir [fɛmwɔlvwar]

41. Dans cette transcription phonétique lâche, la suite [ll] peut représenter phonétiquement une consonne géminée ou une consonne allongée; nous n'avons pas noté cette différence.

42. Cf. DELL, *Les règles et les sons*, op. cit., p. 253-254. Si l'on en croit FOUCHÉ, *Traité de prononciation française*, op. cit., p. 99, le *e* de l'enclitique *le* était omissible à Paris dans les constructions du type *promettez-lē-moi*; cf. aussi L.-P. KAMMANS, *La prononciation française d'aujourd'hui*, sans date, Amiens et Bruxelles, p. 148 qui donne *Prends-lē moi par la tête*. Cette prononciation ne semble plus en usage, au moins pour les nombreux locuteurs parisiens que nous avons interrogés, et pour lesquels le *e* de l'enclitique *le* a été stabilisé partout; en particulier tous contrastent la paire *prends-lē vert* : *prends lē vert*.

- |                                 |                              |
|---------------------------------|------------------------------|
| s'coue- <i>lē</i> pas           | [skulpa]                     |
| s'coue- <i>lē</i> bien          | [skulbjɛ̃]                   |
| prends- <i>lē</i> vert          | [prɔ̃lvɐ]                    |
| r'gardez- <i>lē</i> vite        | [ʁgardɛlvit]                 |
| !prends- <i>lē</i> demain matin | [pɛ̃dœmɛmatɛ̃]               |
| !serr'- <i>lē</i> fort          | [sɛ̃vlfɔ̃]                   |
| (24) !pass'- <i>lē</i> -moi     | [paslœmwa] et non *[paslmwa] |

#### 4. Conclusion

Nous avons vu dans cette étude que le français régional de Saint-Etienne se distingue de celui de Paris sur deux points importants : le conditionnement phonologique et la stabilisation.

Nous avons émis l'hypothèse que différentes constructions syntaxiques reçoivent différentes structures prosodiques (dont la nature reste à préciser); en particulier les constructions suivantes n'ont pas la même prosodie :

- (25) a. la gar' *dē* Tours  
 b. le garde-*lē*-fou  
 c. regard-*lē*-toi

Ces différences de structures prosodiques expliqueraient pourquoi les *e* muets après les groupes *r* + CONSONNES se maintiennent dans les constructions (25 a-b) en finale d'énoncé lorsque l'élocution est lente dans le parler de Paris, alors qu'ils ne sont pas nécessaires dans les constructions (25 c) dans les mêmes conditions. A Saint-Etienne, où ces *e* peuvent tous être syncopés, les structures prosodiques ne sont cependant pas nécessairement différentes de celles de Paris; au contraire, il faut y voir une différence de conditionnement phonologique dans la chute du *e*; c'est ce que confirment en particulier les travaux de Delattre<sup>43</sup> et Malécot<sup>44</sup> (où l'on observe que les groupes *r* + CONSONNE sont phonétiquement moins forts que les autres groupes de deux consonnes).

La différence de conditionnement phonologique permet aussi de comprendre pourquoi de nombreux *e* internes sont régulièrement omis à Saint-Etienne : *orphelin*, *département*, etc. Mais ce

43. *Le jeu de l'e instable intérieur*, op. cit.

44. *The elision of the French mute-e*, op. cit.; dans cette recherche, Malécot montre que ses sujets, de la région parisienne, jugent que la chute de *e* est moins mauvaise dans des mots comme *fortement* que dans des mots comme *flaquement* [des mots qui ont été prononcés artificiellement sans le *e* pour les besoins de l'expérience].

n'est pas là la seule différence avec le français régional de Paris. Les *e* internes, les *e* en syllabe initiale de mot, et les *e* des clitiques monosyllabiques sont typiquement des voyelles caduques (non stabilisées) dont la présence est essentiellement prévisible à partir de l'environnement phonologique, contrairement à ce qu'on observe à Paris où certains *e* sont devenus stables (par exemple dans les mots *peler*, la *garderie* ou l'*appartement*) dans des contextes phonologiques et prosodiques où l'absence de *e* est possible (comparer la *pflouse*, je *garderai*, *apporté-m'en*). On ne note que peu d'exceptions à cette absence de stabilisation. Celles que nous avons relevées impliquent les *e* muets qui historiquement se trouvaient dans le voisinage d'un autre *e* muet, comme dans *échevflé/échevelé*<sup>45</sup>, le *e* dans la syllabe initiale du mot *squelette*, et l'enclitique *le* (dans certains contextes seulement).

La faible stabilisation du *e* muet à Saint-Etienne pose aussi un problème pour la thèse que nous avons rappelée plus tôt, selon laquelle la stabilisation du *e* muet fait dans les parlers qui ont tendance à lui donner le timbre d'une autre voyelle stable de la langue. Le timbre du *e* muet chez nos informateurs est en général [œ]<sup>46</sup>. On s'attendrait donc à voir le *e* se stabiliser. On pourrait peut-être penser que le timbre du *e* muet à Saint-Etienne n'est peut-être pas exactement celui de /œ/. Nous préférons pourtant une autre explication. A Saint-Etienne, en effet, le processus décrit par Fouché<sup>47</sup>, qui a permis une extension des [œ] dans les positions inaccentuées après l'ouverture des [ø] dans les syllabes fermées, ne semble avoir eu lieu que récemment, possiblement sous l'influence du français de Paris. A Saint-Etienne, les [ø] historiques sont ouverts dans les syllabes fermées anciennes (c'est-à-dire avant la chute des chvas en finale de mot), mais pas toujours dans les syllabes fermées nouvelles. On n'entend un [œ] systématiquement que devant *r* et dans le mot *seule*, par exemple dans les mots (26). Ailleurs le timbre [ø] est toujours possible, à côté de la forme normative [œ], par exemple dans les mots (27).

45. Certains *e* ont pu se stabiliser plus tôt lorsqu'ils étaient dans le voisinage d'un autre *e*. Littre, ainsi que Hatzfeld et Darmesteter notent dans le français de Paris à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle que le premier *e* de *chevelure* et de *écheveler* est phonétiquement distinct du second et qu'il a le timbre de /œ/. Le même type de changement historique a pu se produire à Saint-Etienne pour ces mots.

46. Paul Pupier, par contre, donne souvent le timbre [ø] à son *e* muet.

47. Pierre Fouché, *Phonétique historique du français : les voyelles*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1969, p. 252-253.

- (26) a. [-œʁ] : beurre, heure, (il) pleure, demeure  
 b. [soœl] : seule (*comme seul*)
- (27) a. [-øʁ] ou [-œʁ] : meule, gueule, (il) gueule, (ils) veulent  
 b. [-øʁ] ou [-œʁ] : neuve, veuve, fleuve, preuve, (qu'il) pleuve, (ils) peuvent  
 c. [-øʁ(ʁ)] ou [-œ(ʁ)] : œuvre, manœuvre  
 d. [ʒøʁ] ou [ʒœʁ] : jeune  
 e. [-øj] ou [-œj] : feuille, (il) cueille

L'absence de stabilisation à Saint-Etienne pourrait donc être due au fait que la distribution de [œ] en position non accentuée, qui est elle-même la conséquence de l'ouverture des [ø] en syllabe fermée, est un phénomène trop récent pour avoir déjà eu une influence. Une autre explication possible, bien sûr, est que le timbre [œ] du *e* muet à Saint-Etienne constitue lui-même une innovation trop récente.

Université de Montréal.